



Programme de Mesures

Commission Territoriale ESCAUT - AVESNOIS

Douai - 19 avril 2016

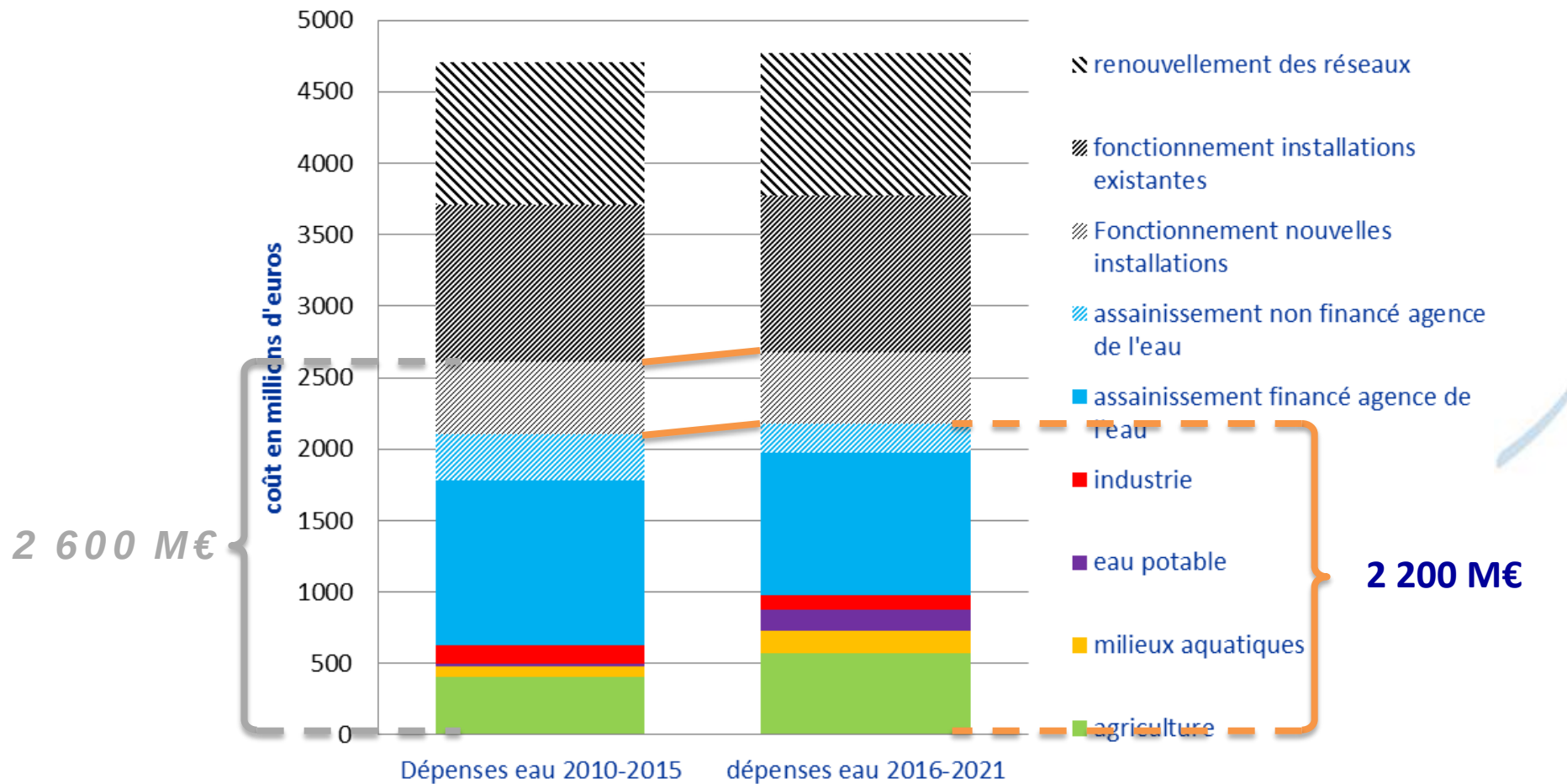


Le Programme de Mesures

- Il est élaboré par le préfet coordonnateur de bassin.
- Il constitue l'ensemble des mesures à mettre en œuvre au cours d'un cycle pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE.
- C'est un engagement vis-à-vis de la Commission Européenne.
- Il est décliné en plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) par la MISEN dans chaque département.



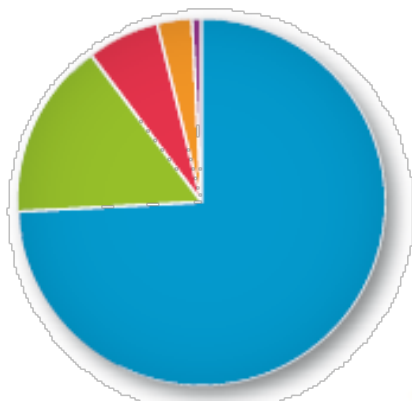
Projet de dépenses par cycle





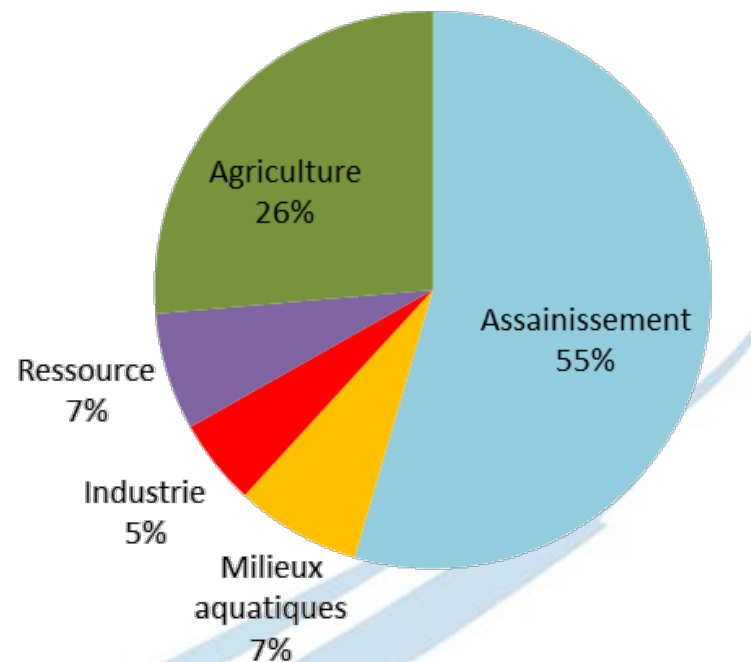
Le Programme de Mesures

	2010-2015 Coûts (millions d'euros)	2016-2021 Coûts (millions d'euros)
Assainissement	1 950	1 200
Milieux aquatiques	80	160
Industrie	170	110
Ressource	18	150
Agriculture	410	580
	2 600	2 200

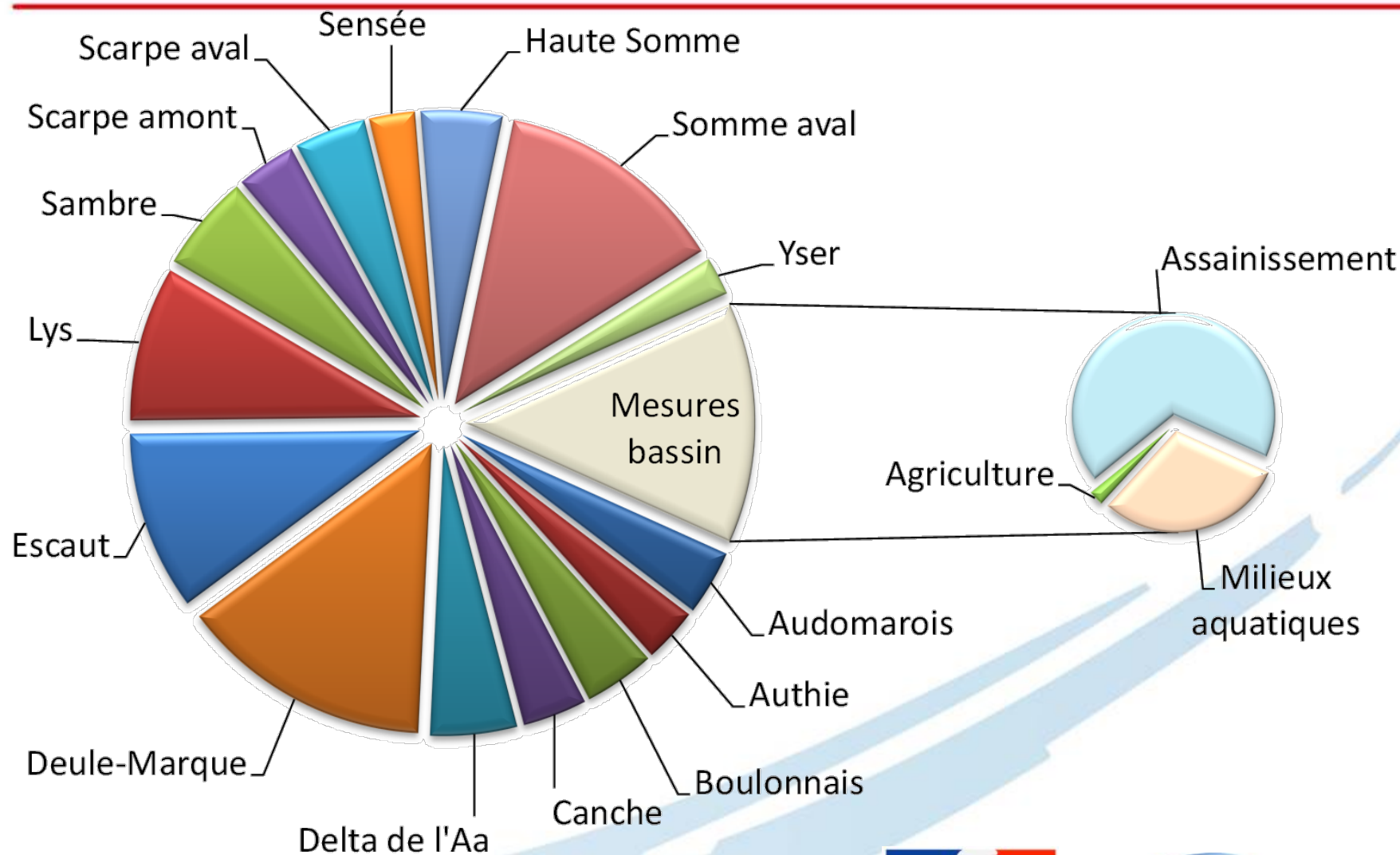


Programme de mesures 2010-2015

Programme de mesures 2016-2021 : 2,2 Mds d'euros

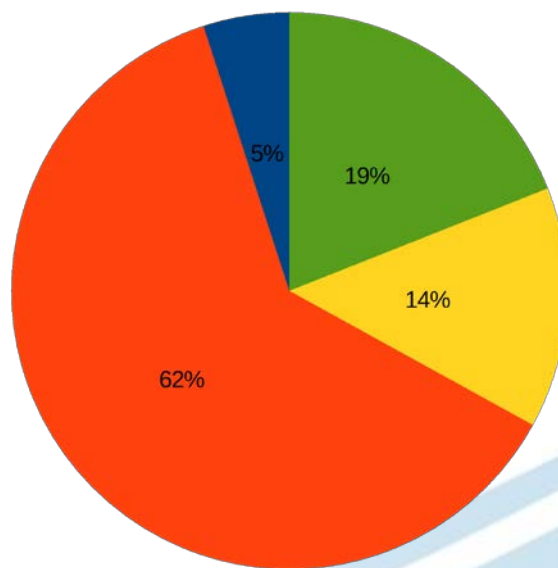
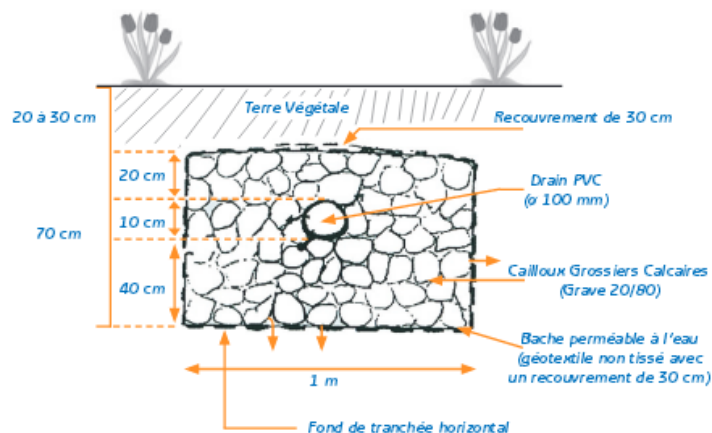


Projet de dépenses par territoire pour le cycle 2016-2021



Le Programme de Mesures Assainissement

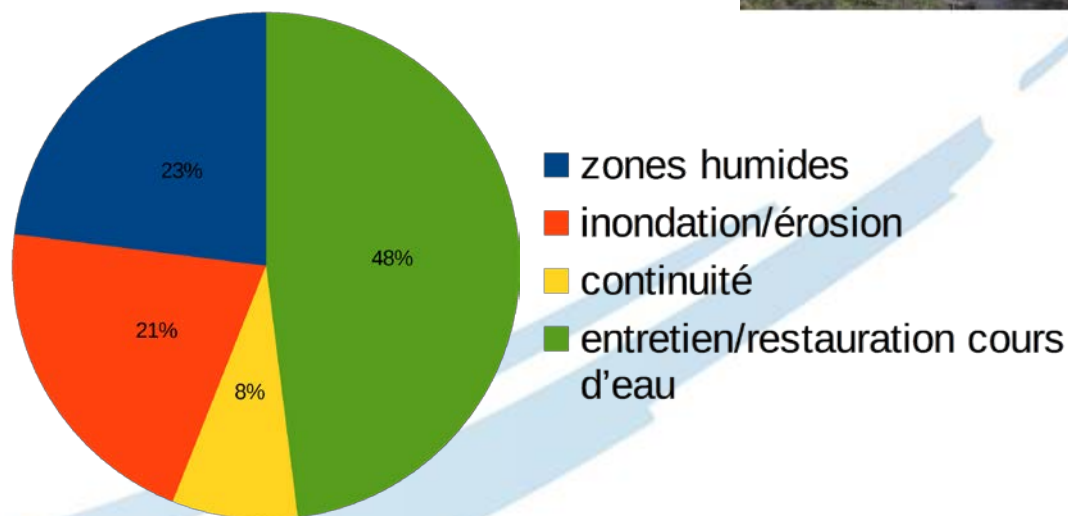
- Gestion du temps de pluie
- Amélioration/reconstruction des stations
- Mise ne conformité de l'assainissement non collectif
- Amélioration/extension des réseaux



- ANC
- gestion du temps de pluie
- stations
- réseau de collecte

Le Programme de Mesures Milieux aquatiques

- Rétablissement de la continuité sur les cours d'eau classés en liste 2
- Poursuite de la restauration morphologique des cours d'eau et de la gestion des zones humides





Le Programme de Mesures Industrie

- Réduction des principaux rejets en macropolluants
- Poursuite du plan RSDE pour la réduction des émissions de substances dangereuses



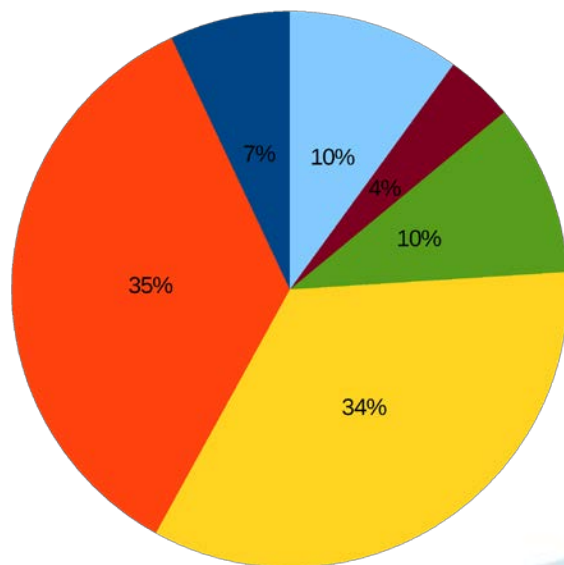
Le Programme de Mesures Ressource

- Poursuite de la protection réglementaire des captages
- Reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires
- Préservation des captages stratégiques
- Poursuite de la sécurisation de l'alimentation en eau potable



Le Programme de Mesures Agriculture

- Plans d'action national et régionaux directive nitrate
- Usages de techniques alternatives aux pesticides
- Promotion des pratiques « pérennes » (agriculture bio, prairie)
- Plan d'action sur les captages prioritaires
- Lutte contre l'érosion



- plans actions captages
- plans actions nitrates
- réduction usage agricole des pesticides agricoles
- alternative usage non agricole des pesticides
- limiter l'érosion
- pratiques pérennes (bio, prairies)



Le Programme de Mesures Escarot – Avesnois

Montant des mesures territorialisées

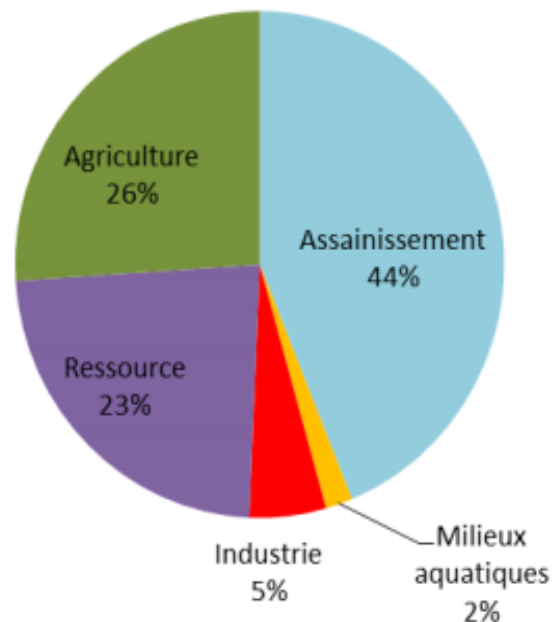
Scarpe Amont	73 M€
Scarpe Aval	88 M€
Escarot	220 M€
Sensée	56 M€
Sambre	119 M€

Total : 556 M€ (29 % du montant pour le bassin)

Le Programme de Mesures Escaut – Avesnois : Scarpe Amont



Mesures territorialisées Scarpe amont 2016-2021
73 millions d'euros

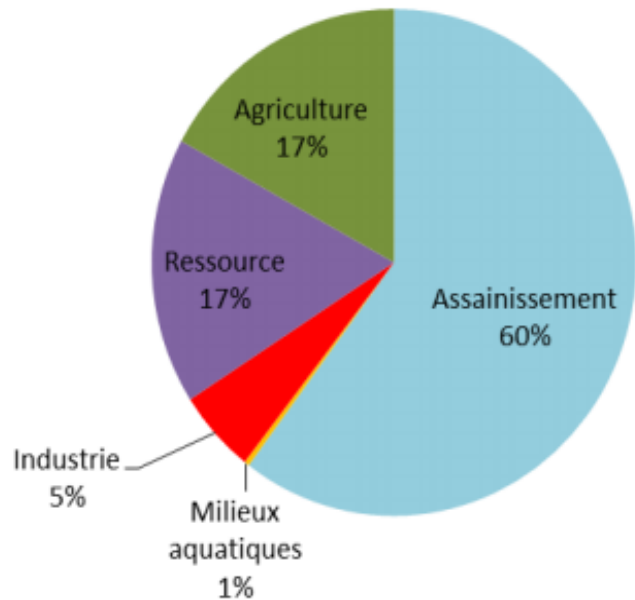


- Captages prioritaires : 3
- Gestion et traitement des eaux pluviales : 17 agglomérations
- Reconstruction ou réhabilitation de station de traitement des eaux usées : 14 agglomérations
- Programme d'action pour réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole : + de 40 000 ha de surface agricole concernée
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable : 2 opérations

Le Programme de Mesures Escaut – Avesnois : Scarpe Aval

- Gestion et traitement des eaux pluviales : 18 agglomérations

Mesures territorialisées Scarpe aval 2016-2021
88 millions d'euros



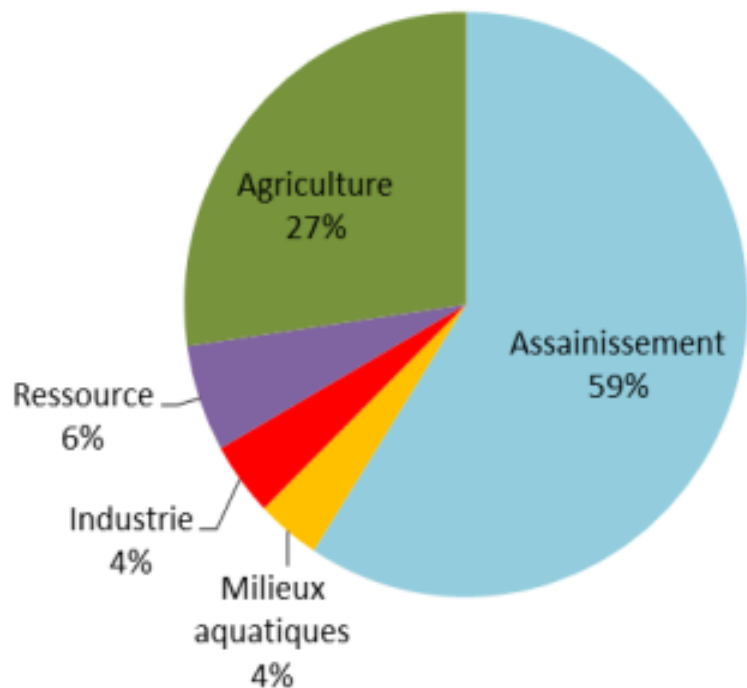
- Reconstruction ou réhabilitation de station de traitement des eaux usées : 2 agglomérations
- Programme d'action pour réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole : + de 28 000 ha de surface agricole concernée
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable : 1 opération



Le Programme de Mesures Escaut – Avesnois : Escaut

Mesures territorialisées Escaut 2016-2021

220 millions d'euros



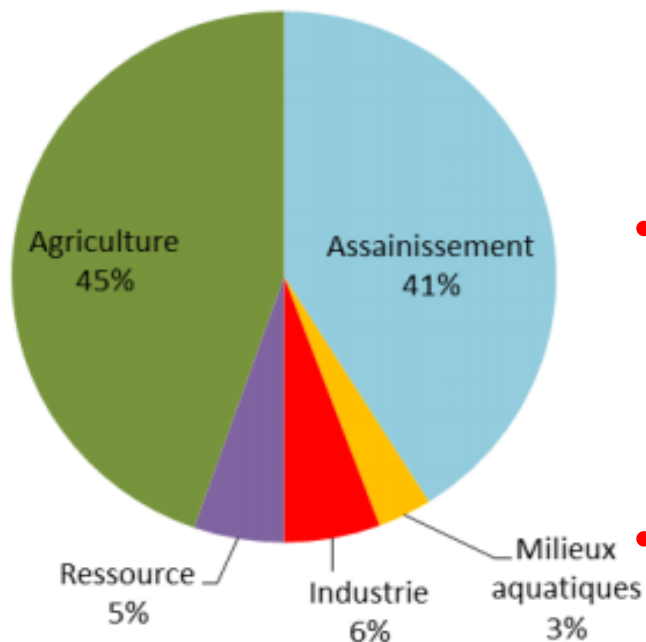
- Captages prioritaires : 10
- Gestion et traitement des eaux pluviales : 56 agglomérations
- Reconstruction ou réhabilitation de station de traitement des eaux usées : 15 agglomérations
- Programme d'action pour réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole : + de 123 000 ha de surface agricole concernée
- Restauration de la continuité écologique :
 - la Selle



Le Programme de Mesures Escarot – Avesnois : Sensée

- Captages prioritaires : 3

Mesures territorialisées Sensée 2016-2021
56 millions d'euros



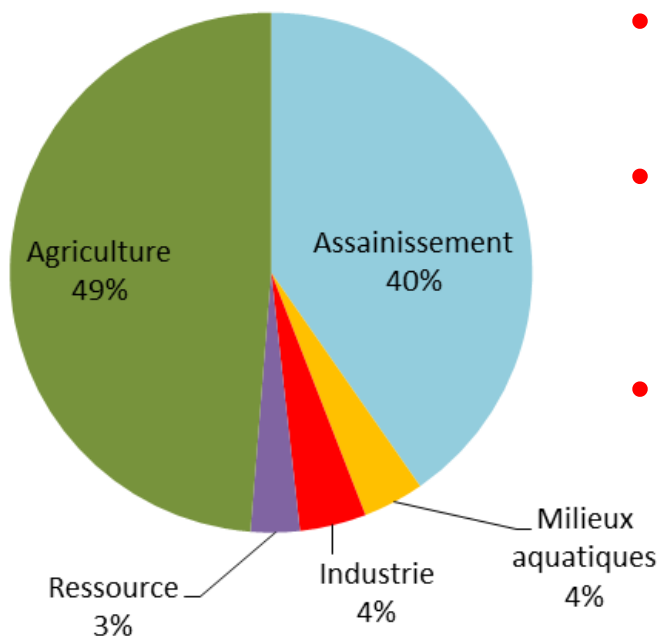
- Gestion et traitement des eaux pluviales : 18 agglomérations
- Reconstruction ou réhabilitation de station de traitement des eaux usées : 11 agglomérations
- Programme d'action pour réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole : + de 64 000 ha de surface agricole concernée



Le Programme de Mesures Escaut – Avesnois : Sambre

Mesures territorialisées Sambre 2016-2021

119 millions d'euros



- Captages prioritaires : 7
- Gestion et traitement des eaux pluviales : 27 agglomérations
- Reconstruction ou réhabilitation de station de traitement des eaux usées : 5 agglomérations
- Programme d'action pour réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole : + de 70 000 ha de surface agricole concernée
- Restauration de la continuité écologique :
 - Les Helpes majeure & mineure.



Le Programme de Mesures ...

- ... est consultable sur le site internet de l'Agence de l'Eau « eau-artois-picardie.fr » rubrique « Directive Cadre Eau, SDAGE, Programme de mesures »

Pour obtenir une version papier :

doc@eau-artois-picardie.fr

ou

formulaire de demande

Merci pour votre attention !